

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE BLAIN

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

ANNEE 2026

N° RH/2026/35

Le Maire de BLAIN,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU la délibération du 21 Juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 13/08/2021 après avis du comité technique,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 04/02/2026 (6 agents promouvables, dont 2 femmes – 33 % et 4 hommes - 67 %),

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026 les fonctionnaires suivants :

- 1 – DEVILLERS Loïc**
- 2 – LAPALUS Didier**
- 3 – BOURGINE Vincent**

Soit 0 femme – 0 % et 3 hommes – 100 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux agents.

Fait à BLAIN, le 18 février 2026

Le Maire,
Jean-Michel BUF



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de NANTES ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 20.02.26

à Mr Loïc DEVILLERS
Signature :

Notifié le 20/02/2026

à Mr Didier LAPALUS
Signature :

Notifié le 20/02/2026

à Mr Vincent BOURGINE
Signature :